

Glossaire:Parlement européen (PE)

Le **Parlement européen (PE)** est le seul organe de l' **Union européenne (UE)** élu directement par la population. Il forme, avec le **Conseil de l'Union européenne** , le pouvoir législatif bicaméral de l'Union européenne. Le Parlement européen est composé de députés élus au suffrage universel direct tous les cinq ans par les électeurs des États membres.

Le Parlement contrôle tous les domaines du budget de l'UE (à l'exception du domaine agricole) depuis les années 1970 et peut opposer son veto à la nomination de la **Commission européenne** .

Le Parlement européen se réunit sur deux sites:

- à Strasbourg (FR), siège officiel, où se tiennent douze séances plénières par an (de quatre jours chacune actuellement);
- à Bruxelles (BE), où ont lieu les réunions des commissions et des groupes politiques ainsi que les séances plénières complémentaires.

Le secrétariat, l'organe administratif du Parlement, se trouve à Luxembourg (LU).

Informations supplémentaires

- [Parlement européen](#)

Concepts apparentés

- [Commission européenne \(CE\)](#)
- [Conseil de l'Union européenne](#)
- [Union européenne \(UE\)](#)